



<https://www.citsmr.org> - info@citsmr.org

Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu tenue le 9 janvier 2024

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un ou des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante :

<http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de \$.238 951 \$.
- 2 Rapports des activités des élu.e.s depuis la dernière assemblée du conseil. Au début de son intervention, chaque élu tient à offrir aux citoyens-contribuables ses meilleurs vœux pour l'année 2024.
 - 2.1 Le conseiller **Réal Déry**
 - 2.1.1 Souligne que les dépenses de quelque 4000 \$ relatives à l'incendie du camping inscrites à la liste des comptes du mois de décembre incluent la participation coordonnée et efficace des services incendie des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Contrecoeur et Saint-Amable.
 - 2.1.2 Explique que notre municipalité se joint aux nombreuses autres de la MRCVR qui font désormais appel aux services de la SPCA Roussillon qui occupe désormais le local

précédemment utilisé par la Régie intermunicipale de services animaliers de la Vallée-du-Richelieu. Ce bâtiment est situé au 2863, chemin de l'Industrie à Saint-Mathieu-de-Beloil.

2.2 La conseillère **Marie-Claude Racine**

2.2.1 Rappelle que les saint-marcois ont jusqu'à la fin de janvier pour s'inscrire aux différents programmes de loisirs offerts par le service des loisirs;

2.2.2 Indique que la patinoire est désormais ouverte et espère que les conditions climatiques en permettront une utilisation prolongée;

2.2.3 Informe les citoyens que l'activité d'hiver organisée par le service des loisirs aura lieu le samedi 27 janvier de 13h à 16h. Elle offrira de l'animation, l'utilisation de « vélobèses » et se terminera par une soirée de danse pour les jeunes.

2.2.4 Annonce qu'une prestation musicale d'instruments à corde sera offerte à la population le samedi 24 février prochain à l'église.

2.3 Le conseiller **John Bradley** a participé à l'intéressante soirée du nouvel organisme « Saint-Marc en affaires ».

2.4 Le Maire **Alain Lavallée** exprime sa fierté et sa reconnaissance face au bon travail des *premiers répondants* qui lors de leurs nombreuses interventions rendent un réel service aux citoyens qui se trouvent dans des situations parfois critiques.

3 QUESTIONS CITOYENNES

3.1 Un citoyen se lève pour féliciter et remercier le service des loisirs pour la programmation culturelle variée qu'il offre aux citoyens.

3.2 Un autre citoyen revient sur les prévisions d'asphaltage du rang Saint-Joseph et de la Montée Deslauriers prévues au budget 2024. Il prétend que ce sont des dépenses non rentables et inutiles. On lui répond que tous les contribuables, du fait qu'ils acquittent leur compte de taxes, ont droit à des services municipaux égaux. Le Maire précise en plus que l'état des routes rurales municipales exige la préparation d'un plan global d'entretien et de réfection. De ce fait, les travaux prévus au budget sont suspendus jusqu'à la présentation de ce plan global qui déterminera les priorités à respecter et, probablement, l'adoption d'un règlement d'emprunt qui permettra de procéder à l'ensemble des travaux requis. Dans le cadre de cet échange, un autre citoyen demande si des études de sols sont toujours effectuées afin d'assurer la stabilité des routes municipales en adaptant les méthodes de construction. On l'assure que c'est le cas.

3.3 Une citoyenne demande qu'en plus de trouver un nom pour le « petit rang des soixante », on y réduise la limite de vitesse à 50 km/h afin de le rendre plus sécuritaire et qu'on y installe des panneaux incitant à une prudence accrue en raison de la présence possible d'enfants. Elle aimerait aussi qu'un signal d'arrêt soit installé à la jonction du petit rang des soixante et de la Montée Blanchard. En réponse, le Maire affirme que la suggestion sera prise en considération.

3.4 Un citoyen souligne que la réparation des nids de poules en hiver est très peu efficace. Le Maire répond que le conseil est conscient du problème mais qu'il faut tout de même empêcher que les nids de poules s'agrandissent et deviennent une cause d'accidents. Pour le moment, aucune autre solution n'existe. On fait mention d'une nouvelle substance plus résistante.

- 3.5 Un citoyen demande aux membres du conseil municipal de se pencher sur les périodes de questions prévues à l'ordre du jour des assemblées régulières. Il compare ces assemblées à des interfaces qui permettent aux élus de communiquer mensuellement avec leurs commettants. Il suggère que soit prévue une période d'échanges informels mais disciplinés entre élus et citoyens, au cours desquels des idées, des visions, des points de vue pourraient être partagés sans contraintes autres que le respect d'un certain décorum.
- 3.6 Le responsable de l'organisation de la Guignolée du 3 décembre dernier fait état de la générosité des Saint-Marcois dont les dons en nature ont comblé l'espace d'un minibus scolaire et ont nécessité le transport de surplus par des bénévoles particuliers. Une somme de plus de 7000 \$ a de plus été récoltée par les bénévoles et remise au CABVR.

Liste des sigles utilisés

ADMQ :	Association des directeurs municipaux du Québec
AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
ARTM :	Autorité régionale de transport métropolitain
CABVR :	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MDJ :	Maison des jeunes « La Traversée »
MRCVR :	Municipalité régionale de comté de la Vallée du Richelieu
MTQ :	Ministère du transport du Québec
OBNL (ou OSBL) :	Organismes à but non lucratif
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SHMSR :	Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec